

(1)

(N° 213)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1882.

Crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de la Justice
des exercices 1881 et 1882 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. GOBLET D'ALVIELLA.

MESSIEURS,

La section centrale du Budget de la Justice, agissant comme Commission spéciale, a examiné le projet de loi ayant pour objet de mettre le Département de la Justice à même de pourvoir à quelques insuffisances des crédits alloués à divers articles du Budget pour l'exercice courant et au paiement de dépenses se rapportant à des exercices clos.

L'ensemble des crédits ainsi demandés s'élève à 24,500 francs pour les divers objets détaillés dans l'Exposé des motifs.

La Commission, après avoir successivement examiné les articles du projet, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Elle a été heureuse d'apprendre, par l'Exposé des motifs, que les sommes non employées sur les divers articles du Budget de 1881 qui feront retour au Trésor s'élèveront à plus de 750,000 francs.

Elle ignore sur quels articles du Budget porteront ces économies ; mais elle suppose qu'elles sont dues à une première application des réformes annoncées par M. le Ministre de la Justice au Budget des cultes.

Elle prend la liberté, à cette occasion, de rappeler à M. le Ministre de la Justice qu'il a bien voulu lui promettre, par lettre du 13 octobre 1881, de publier, avant la session prochaine, un tableau comparatif du personnel du culte catholique dans les diverses paroisses, en regard de leur superficie et de leur population, ainsi que du chiffre des prêtres non salariés par l'État qui résideraient sur le territoire respectif de chaque paroisse.

Le Rapporteur,
GOBLET D'ALVIELLA.

Le Président,
AUG. COUVREUR.

(1) Projet de loi, n° 190.

(2) La commission était composée de MM. COUVREUR, président ; WILLEQUET, LUCO, HANSENS, GOBLET D'ALVIELLA, SCAILQUIN et FERON.